



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2362

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lutte contre la précarité énergétique - Mesurer et accompagner pour garantir les économies d'énergie (MAGE) en faveur des ménage modestes - Attribution d'une subvention à l'association SoliNergy

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Huguet), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2362**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Lutte contre la précarité énergétique - Mesurer et accompagner pour garantir les économies d'énergie (MAGE) en faveur des ménage modestes - Attribution d'une subvention à l'association SoliNergy**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de son plan climat énergie territorial (PCET) et du plan local d'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD), la Métropole de Lyon développe des interventions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique des ménages modestes : accueil, informations, orientations, aides aux travaux, soutien dans les démarches. En particulier, dans le cadre de la délégation des aides avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et de la plateforme écoreno'V, des aides financières de la Métropole de sont octroyées aux propriétaires-occupants modestes et aux bailleurs qui pratiquent des loyers maîtrisés pour les aider à engager des travaux ambitieux de réhabilitation énergétique. La Métropole soutient par ailleurs une démarche expérimentale avec l'association Soliha et les Maisons de la Métropole pour repérer et accompagner des ménages modestes en situation de précarité énergétique et leur proposer des solutions diversifiées.

Afin de contribuer à la diversité des interventions et des solutions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique sur son territoire, il est proposé dans le présent rapport qu'elle participe au programme "mesurer et accompagner pour garantir les économies" (MAGE). Ce programme est porté par le fonds de dotation SoliNergy et est en partie financé par les certificats d'économies d'énergie (CEE) "Précarité énergétique". Il a été retenu dans le cadre de l'appel à projets du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, validant des programmes d'accompagnement en faveur des économies d'énergie pour les ménages en situation de précarité énergétique (arrêté du 9 novembre 2016, fiche programme n°PRO-PE 11).

Le programme consiste à :

- équiper des logements d'instruments de mesure des consommations d'énergie (électricité et gaz) et du confort (humidité, température),
- accompagner les ménages pour les aider à comprendre leurs consommations à partir de ces mesures,
- réajuster les consommations si certains postes le permettent en modifiant les utilisations et usages.

Il est proposé que cette démarche soit mise en place à titre expérimental, sur le territoire de la Métropole de Lyon en faveur de 45 à 60 ménages habitant dans le parc privé. Les ménages prioritairement visés seraient :

- les ménages accompagnés par Soliha et orientés par les Maisons de la Métropole dans le cadre du partenariat qui se développe depuis le 1er janvier 2017,
- les ménages modestes ayant engagé des travaux de réhabilitation énergétique ambitieux dans le cadre de la délégation des aides de l'ANAH et de la plateforme écoreno'V, afin de les aider à la prise en main des nouveaux équipements et pour s'assurer de la réalité des économies d'énergie attendues.

Cette phase expérimentale pourra démarrer au 4^e trimestre 2017 et se terminer au 31 décembre 2018. Le coût global du programme MAGE sur cette période en faveur des ménages dans le parc privé de la Métropole s'élèverait à un maximum de 66 259 € TTC et la participation de la Métropole serait d'un maximum de 26 504 € TTC, soit 40 % du montant total.

Une convention de programme est prévue entre SoliNergy et la Métropole afin de déterminer le contenu du programme, les objectifs quantitatifs et son coût financier. Selon les résultats obtenus de cette expérimentation, la convention pourra être prorogée ou renouvelée, notamment si la Métropole souhaite développer les actions proposées par SoliNergy en faveur des ménages.

La contribution de 40 % de la Métropole fera l'objet d'une attestation produite auprès du pôle national CEE pour la délivrance des CEE. Une convention de regroupement CEE est également prévue entre la Métropole et CertiNergy, délégataire CEE et partenaire du programme MAGE, afin qu'il valorise l'ensemble des CEE issus de l'opération ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation de la Métropole de Lyon au programme "mesurer et accompagner pour garantir les économies" (MAGE) porté par le fonds de dotation SoliNergy,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 26 504 € au profit de SoliNergy dans le cadre du programme MAGE,

c) - la convention de programme à passer entre la Métropole de Lyon et SoliNergy, définissant notamment les conditions d'attribution de cette subvention.

d) - la convention de regroupement "certificats d'économies d'énergie" (CEE) à passer entre la Métropole et CertiNergy.

2° - Autorise monsieur le Président à signer les conventions de programme et de regroupement "certificats d'économies d'énergie" (CEE) avec les structures SoliNergy et Certinergy, ainsi que tous les documents afférents pour la mise en œuvre du programme.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 552 - opération n° 0P15O3861A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.